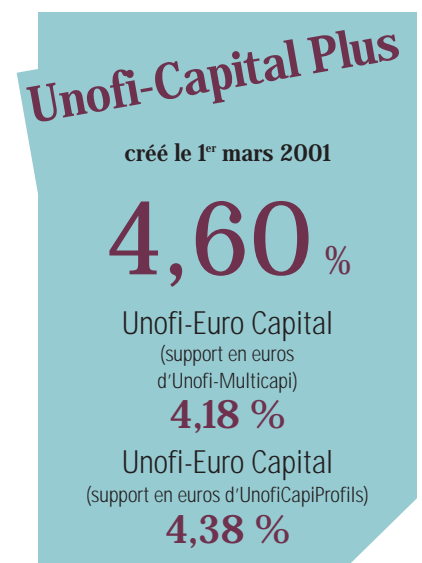
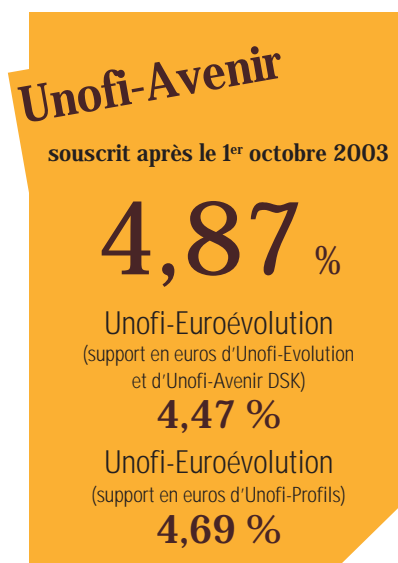




UNOFI

2007, une excellente année !

Taux de rendement nets



L'Union notariale financière est heureuse de vous annoncer les excellentes performances de ses contrats libellés en euros pour l'année 2007, et plus particulièrement celles de son contrat de référence Unofi-Avenir.

Depuis plusieurs années déjà, nous réalisons des taux de rendement parmi les plus élevés du marché.

Les taux 2007 accentuent notre avance par rapport à la plupart des autres opérateurs.

Cette distance est d'autant plus marquée que, dans le même temps, nous augmentons sensiblement les réserves destinées à être redistribuées dans les huit ans de leur constitution.

Un autre révélateur souligne aussi notre différence : alors que la collecte globale du marché de l'assurance sur la vie et de la capitalisation a régressé ou stagné en 2007 par rapport à 2006, la collecte d'Unofi dans ce secteur d'activité est en progression de plus de 10 %.

Nul doute que le dynamisme des équipes et la qualité de la gestion financière conduite depuis plusieurs années permettront encore à Unofi d'accompagner au cours de l'année 2008 avec une grande efficacité la clientèle des notaires.

Les marchés financiers en 2007

L'année 2007 a été marquée par un regain de volatilité, aussi bien sur les marchés actions que sur les marchés monétaires et obligataires, déclenché par la crise de l'immobilier américain. 2008 devrait voir un tassement, toutefois modéré, de la croissance mondiale malgré la persistance des incertitudes aux États-Unis.

Un premier semestre positif

Au cours du premier semestre 2007, les résultats satisfaisants des entreprises et l'optimisme des investisseurs ont permis de bien absorber les à-coups de marché. Portés par ce climat favorable, les analystes révisaient encore à la hausse les perspectives bénéficiaires des sociétés. En France, l'investissement repartait, la consommation restait soutenue et les marges bénéficiaires des sociétés se maintenaient à un bon niveau.

En Eurolande, la croissance semblait enfin au rendez-vous et les indicateurs de conjoncture

étaient pour la plupart au vert.

Par contraste, aux États-Unis, la politique de stabilisation des taux d'intérêt conduite par la réserve fédérale (Fed) reflétait son scepticisme sur la solidité de la croissance américaine. La baisse des constructions de maisons, entamée depuis juin 2006, s'amplifiait et laissait craindre un fléchissement de la consommation des ménages, moteur de la croissance outre-atlantique.

Un deuxième semestre chahuté

La crise du «subprime»

Aux États-Unis, la baisse des prix de l'immobilier, l'augmentation des défauts de paiement, les difficultés rencontrées par les établissements de crédit hypothécaire et leur répercussion sur les banques américaines ont suscité, à partir de juin 2007, une vive inquiétude. Cette inquiétude s'est rapidement propagée à l'Europe où les grandes banques internationales sont également

impliquées sur les marchés américains des prêts immobiliers et de la titrisation. Les incertitudes relatives à l'impact de la crise sur les bilans des établissements de crédit ont créé un mouvement de défiance à l'égard des produits de taux d'intérêt, hormis les dettes souveraines (titres d'État).

La crise de liquidité

Malgré les interventions massives des banques centrales pour augmenter la liquidité du marché interbancaire, le climat de méfiance persistant a conduit au blocage du financement du marché monétaire.

Les difficultés du système bancaire pénalisent également les marchés financiers d'autant que la hausse brutale des matières premières tant agricoles qu'énergétiques

ou minières favorise l'inflation et rend l'intervention des banques centrales particulièrement délicate.

Perspectives 2008

La conjoncture actuelle est moins porteuse qu'au début de l'année 2007. Le risque d'une récession américaine n'est pas écarté.

Dans ce climat d'incertitudes, les liquidités restent néanmoins abondantes dans le monde et une accalmie pourrait intervenir au deuxième semestre dans le secteur bancaire, après que les banques auront complété les efforts importants qu'elles ont dû déjà réaliser sur leurs provisions pour créances douteuses.

Association IPER

La prochaine assemblée générale annuelle se tiendra le jeudi 19 juin 2008 à 11 heures, 7 rue Galvani à Paris 17^e.

Conformément aux statuts et au règlement intérieur de l'association, il est rappelé que les adhérents ont la possibilité notamment de déposer des projets de résolution jusqu'au 18 avril 2008. Le numéro de téléphone de l'association est le 05 55 17 43 99.

Centre notarial d'assistance fiscale - CNAF

Transferts de capitaux Relèvement du seuil de déclaration

Les transferts de capitaux effectués par des personnes physiques, vers ou en provenance d'un État membre de l'Union Européenne, sans l'intermédiaire d'un établissement de crédit doivent faire l'objet d'une déclaration.

Le seuil de déclaration est passé, à compter du 15 juin 2007, de 7 600 € à 10 000 €.

La loi de finances pour 2008

Adoptée définitivement par le Parlement le 18 décembre 2007, elle comporte de nombreuses dispositions fiscales ou sociales.

Une nouvelle fiscalité des valeurs mobilières

Les dividendes perçus à compter du 1^{er} janvier 2008 peuvent, sur option du contribuable, être soumis à un prélèvement forfaitaire

Une organisation patrimoniale sur mesure

M. Durand, 50 ans, veuf, a un fils unique âgé de 25 ans. Il vient de percevoir un capital décès à hauteur de 230 000 euros. Il souhaite utiliser ce capital pour, d'une part, préparer dès maintenant sa retraite et, d'autre part, anticiper la transmission de son patrimoine à son fils unique. Il demande conseil à son notaire.

Rendez-vous à l'étude

Le patrimoine de M. Durand est composé d'une résidence principale d'une valeur de 200 000 euros, de deux studios mis en location, évalués globalement à 100 000 euros, d'un plan épargne en actions (PEA) d'une valeur de 30 000 euros, et de liquidités

placées sur divers livrets à hauteur de 260 000 euros. Son patrimoine a donc une valeur d'environ 590 000 euros. Ses revenus s'élèvent à 40 000 euros par an. Il envisage de prendre sa retraite à 65 ans.

Les conseils du notaire

Pour déterminer les solutions qui lui permettront de préparer la transmission de son patrimoine et de percevoir des revenus complémentaires lors de son départ en retraite, le notaire lui propose une stratégie en quatre volets :

- ① réaliser une donation de la nue-propriété des deux studios à son fils majeur, ce qui permet de les transmettre tout en conservant les revenus,
- ② donner une somme d'argent de 30 390 euros à son fils, ce qui peut se faire sans droits de donation depuis la loi TEPA du 22 août 2007,

③ souscrire un contrat d'assurance-vie, car c'est un placement qui permet à la fois de procurer des ressources futures et de transmettre à la personne de son choix un capital sans prélèvement ni droits de mutation jusqu'à 152 500 euros,

④ retenir une solution financière, à capital garanti, susceptible de procurer à terme un complément à ses autres revenus.

Les solutions proposées par Unofi

Dans le prolongement de la consultation patrimoniale réalisée par le notaire, le collaborateur d'Unofi qui a détecté, en outre, une capacité d'épargne mensuelle de 300 euros, propose à M. Durand les solutions suivantes.

Souscription d'un contrat d'assurance-vie multisupport

Le patrimoine de M. Durand étant investi en actions à hauteur de 5 % seulement, le conseiller Unofi lui propose le contrat d'assurance-vie multisupport Unofi-Évolution pour un montant de 100 000 euros.

Celui-ci sera investi pour moitié sur le fonds en euros et pour l'autre sur Unofi-France, un FCP dont l'indice de référence est le CAC 40 car M. Durand suit avec intérêt l'évolution de la bourse de Paris. Informé de l'option de sécurisation des plus-values qui consiste dans la réalisation automatique d'un arbitrage du FCP Unofi-France vers le fonds en euros dès l'apparition d'une plus-value de 10 %,

Suite en page 4

libératoire de 18 % calculé sur leur montant brut. Par ailleurs, les prélèvements sociaux sur les dividendes sont perçus à la source qu'ils soient soumis au prélèvement libératoire ou, lorsque l'établissement payeur est établi en France, imposables au barème progressif.

Un relèvement de 16 % à 18 % (hors prélèvements sociaux) à compter du 1^{er} janvier 2008 des taux de taxation des revenus de placements à revenu fixe et des

plus values de cession de valeurs mobilières.

Le seuil d'imposition des plus-values de cession de valeurs mobilières et de droits sociaux est porté de 20 000 € à 25 000 € pour les cessions réalisées à compter du 1^{er} janvier 2008.

Des assouplissements supplémentaires en matière de donations

Les dons et legs faits au profit des fondations universitaires et

partenariales ainsi qu'aux associations reconnues d'utilité publique exerçant une activité de soutien à des œuvres d'enseignement scolaire et universitaire sont désormais exonérés de droits de mutation.

S'agissant des dons de sommes d'argent, l'abattement de 30 390 € peut s'appliquer aux dons consentis, par représentation, à un petit-neveu ou une petite-nièce.

Une exonération d'Impôt de solidarité sur la fortune (ISF)

Les sommes perçues en réparation de dommages corporels liés à un accident ou à une maladie sont exonérées d'ISF. Cette exonération s'applique sur la valeur de capitalisation des rentes ou indemnités perçues par la victime et transmises par succession à son conjoint survivant.

Justice de proximité : la marche à suivre

Si vous souhaitez adresser une demande au juge de proximité, il faut demander le formulaire correspondant au greffe du tribunal d'instance de votre domicile, en se déplaçant ou par courrier. Ce document doit indiquer les faits de manière objective ainsi que le montant de la somme réclamée, qui ne doit pas excéder 4 000 €. Vous devez ensuite déposer ce formulaire au greffe qui vous convoquera ultérieurement.

L'assistance ou la représentation d'un avocat n'est pas obligatoire.

Conseils par des notaires – décembre 2007 - N° 366

Unofi-Capiressources, un nouveau contrat pour obtenir des ressources garanties

La gamme Unofi s'enrichit d'une nouvelle solution patrimoniale : Unofi-Capiressources, contrat de capitalisation en euros, d'une durée de 6 à 30 ans.

Diffusée depuis le 1^{er} novembre 2007, cette solution s'adresse aux personnes qui souhaitent disposer de ressources complémentaires notamment au moment de la retraite ou doivent faire face à des frais récurrents (pension alimentaire, études des enfants...).

Unofi-Capiressources permet en effet la

perception régulière (chaque trimestre, semestre ou année) de ressources programmées dont le montant est revalorisé chaque année du taux de rendement servi au contrat.

La mise en œuvre de ce plan de retraits peut être immédiate ou différée.

Avec cette nouvelle solution, Unofi répond de façon particulièrement bien adaptée aux besoins, exprimés fréquemment par la clientèle des notaires, de ressources périodiques revalorisées.

Suite de la page 3

M. Durand décide de la retenir.

Souscription d'un contrat de capitalisation Unofi-Capiressources à hauteur de 100 000 euros et versement de 300 euros tous les mois

(voir les caractéristiques dans la rubrique "Info Produit")

Le contrat Unofi-Capiressources, investi en euros, permet de valoriser un capital et une épargne en toute sécurité et d'obtenir dans le cas de M. Durand, à l'âge de la retraite, des ressources garanties et revalorisées annuellement pendant 15 ans.

Résultats du conseil

Lors de sa cessation d'activité, les ressources de M. Durand comprendront :

- les retraites professionnelles,

- les loyers des deux studios,

- les échéances d'Unofi-Capiressources qui, sur la base d'une hypothèse prudente de revalorisation de 3,75 % les dix premières années et de 2 % ensuite, représenteraient la première année un montant de 13 800 euros, revalorisable pendant 15 ans,

- les éventuels rachats opérés sur le PEA et sur Unofi-Évolution.

Comme l'a précisé le notaire, le contrat d'assurance-vie sera transmis dans un cadre fiscal avantageux. En effet, les capitaux décès correspondant aux primes versées avant le 70^e anniversaire de M. Durand sont exonérés à hauteur de 152 500 euros par bénéficiaire, un prélèvement de 20 % étant applicable pour le surplus.

Indicateurs

Indice des prix à la consommation

31-12-2007 – évolution sur 1 an

2,60 %

Indice du coût de la construction

3^e trimestre 2007

4,49 %

Indice de référence des loyers

3^e trimestre 2007

2,49 %

Taux d'intérêt à court terme (Eonia)

30-01-08

4,14 %

Taux d'intérêt à long terme (OAT 10 ans)

30-01-08

4,14 %

CAC 40

Evolution entre le 31-12-07 et le 30-01-08

-13,19 %

DJ Euro Stoxx 50

Evolution entre le 31-12-07 et le 30-01-08

-13,87 %

Pour tout conseil se rapportant à votre patrimoine, consultez votre notaire.